

Décision du Président n°2026.25
Demande de subvention – axe 1 du PAPI Têt –action 1.7

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;
VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

LE PRESIDENT

Décide de solliciter le concours de l'état pour le financement de l'opération « Sensibilisation des scolaires » année 3

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
ETAT	80%	28 800 €
AUTOFINANCEMENT	20%	7 200 €
TOTAL OPERATION	100 %	36 000€TTC

S'engage à inscrire au budget 2026, les crédits nécessaires à la réalisation de cet accord-cadre à bons de commande.

Fait à Perpignan, le 24 février 2026

Le Président,

